

→ SPÉCIAL SITL

Fret Une agence de notation extra-financière pour les transports

Depuis un peu plus d'un an, TK'Blue propose de noter les performances environnementales des transporteurs. Ce qui permet à leurs clients, les chargeurs, de choisir en toute connaissance de cause leurs prestataires.



La méthodologie élaborée par TK'Blue permet aux transporteurs d'afficher un indice de performance environnementale.

Comment mesurer les performances environnementales des entreprises ? Philippe Mangeard, ancien dirigeant de la société de wagons Modalohr, a développé un nouveau concept pour les entreprises de transport de marchandises. Selon lui, trop souvent un transporteur est choisi en fonction de deux critères : le prix et les délais. Or, estime-t-il, « une entreprise peut réaliser de bonnes performances indépendamment de ces critères. **Les critères : prix et délais mais aussi qualité des matériels et équipements utilisés et formation des personnels**

Notamment en utilisant des matériels de qualité et en employant des conducteurs bien formés ». Et il ajoute : « Jusqu'à présent, les transports étaient le seul secteur qui ne disposait pas de critères de qualité pour mesurer ses performances. » D'où son idée de

créer une agence de notation extra-financière pour les transports.

Lancée par Philippe Mangeard, cette agence TK'Blue existe depuis 2012 mais elle a vraiment démarré son activité il y a un peu plus d'un an. Il a fallu en effet auparavant l'organiser et élaborer une méthodologie permettant aux transporteurs d'afficher

un indice de performance environnementale.

La mise au point de cet indice a nécessité

trois années et a abouti à la mise sur pied d'un conseil scientifique composé de 15 professeurs et chercheurs et d'un conseil d'orientation composé de professionnels représentant tous les modes de transport. En plus de critères liés aux prix et aux délais,

le nouvel indice proposé prend en compte la qualité des matériels et équipements utilisés et le niveau de formation des personnels, autant de facteurs qui permettent aux transporteurs de réduire leurs émissions polluantes (notamment CO₂ et particules) et sonores, leur accidentologie et leur impact sur la congestion.

L'évolution de la législation devrait d'ailleurs pousser les entreprises à calculer l'impact de leur activité sur l'environnement. « Avec la loi du Grenelle de l'environnement, les directives européennes et la loi de transition énergétique, le calcul de l'empreinte carbone est obligatoire et les grandes entreprises doivent désormais publier un rapport RSE [Responsabilité sociétale de l'entreprise, NDLR] », rappelle

Philippe Mangeard.

Selon lui, peu d'entreprises évaluent leur bilan CO₂ sauf

sur des bases forfaitaires s'appuyant sur des calculs de l'Ademe. « Nous leur proposons d'aller plus loin. Car nous prenons en compte toutes les mesures mises en place par les entreprises qui peuvent se traduire par de meilleures performances comme par exemple l'écoconduite, la politique d'entretien ou bien sûr les caractéristiques de la flotte. Ces facteurs de performances bénéficient à tout le monde : le transporteur mais aussi la collectivité », souligne le fondateur de TK'Blue. Pour les transporteurs souhaitant être notés, le dispositif est gratuit : il leur suffit de s'inscrire auprès de l'agence après échange de données. Leurs clients, qu'on appelle les chargeurs ou encore donneurs d'ordre, doivent en revanche payer un abonnement pour avoir accès aux notations. « Ils peuvent ainsi choisir leurs transporteurs en toute connaissance de cause, explique Philippe Mangeard. Le service que nous proposons simplifie leurs appels d'offres. Les chargeurs se reposent sur notre capacité à évaluer la flotte et le sérieux du transport », ajoute-t-il. Désormais, poursuit Philippe Mangeard, « environ 5 000 flottes de transport sont labellisées, représentant l'essentiel des grandes et moins grandes entreprises de transport routier de marchandises françaises. Deux entreprises ferroviaires sont labellisées : ECR et Europorte. Nous comptons aussi quelques entreprises de la navigation fluviale et du transport combiné ferroviaire. » Les chargeurs aussi sont notés sur leurs

choix et leurs comportements environnementaux. « Nous prenons aussi en compte les progrès réalisés par les entreprises au fil des années. Si un chargeur choisit un transporteur mieux noté, ou change de mode en choisissant par exemple le transport fluvial, son comportement plus vertueux apparaît dans sa notation », ajoute-t-il.

L'abonnement annuel pour les chargeurs varie de 10 000 à 75 000 euros en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise et du nombre d'opérations de transport qu'il organise. Aujourd'hui, l'agence, qui compte 17 salariés, affiche une quarantaine de chargeurs et commissionnaires de transport abonnés aux services d'agrégation, de pilotage, reporting, notation et suivi des émissions de CO₂ et autres nuisances. Parmi eux quelques grands noms comme Leroy-Merlin, Carrefour,

Greenmodal, Schneider Electric, Castorama, Franprix, Procter & Gamble, Galeries Lafayette, Saint-Gobain, Samsung ou Airbus. TK'Blue pense en gagner une centaine de plus cette année.

Les perspectives seraient très prometteuses et l'agence a dans le viseur 60 000 chargeurs en Europe pour 600 000 transporteurs sur le continent.

Sa vocation dépasse les frontières européennes, explique-t-elle. « L'analyse des externalités négatives intéresse tout le monde. Notre méthodologie est claire, transparente, internationale », estime Philippe Mangeard qui vise à plus long terme le marché international. « Tous les flux du transport mondial s'expriment en tonne-km. C'est donc notre unité de travail. Notre outil est à 100 % dans le cloud. Nous l'avons conçu en anglais et en français. »

Trois millions d'euros ont été dépensés pour mettre en place cet outil de mesure qui pourrait aussi s'appliquer à toutes les politiques de mobilité. Philippe Mangeard souhaiterait ainsi lancer « une réflexion » sur la prise en compte de l'impact environnemental lors des opérations d'aménagement du territoire, incluant les questions d'approvisionnement logistique. Ce qui l'amènera aussi tout naturellement à l'avenir, espère-t-il, à proposer ses services sur les politiques de mobilité urbaine, et donc de déplacements des personnes.

Marie-Hélène POINGT

L'évolution de la loi devrait pousser les entreprises à calculer l'impact de leur activité sur l'environnement